

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 15 janvier 2018 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :
M. Yves Boyer, maire.
M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ;
Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2 ;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;
M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;
M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :
M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-trésorier
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

rés : 2018-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Laplante, conseiller, appuyé par Sonia Dumais, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

rés : 2018-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Frédéric Barbeau, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

rés : 2018-01-003

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 15 JANVIER 2018

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 4 décembre 2017. Il est proposé par Sonia Dumais, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois de décembre 2017 soient acceptés au montant de **32 355,52 \$**.

ADOPTÉE

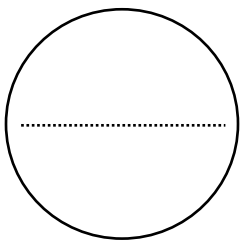
rés : 2018-01-004

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par Daniel Laplante, conseiller, et appuyé par Sonia Dumais, conseillère, le maire ne votant pas, et est résolu unanimement de nommer le conseiller, Pierre Boisvert, maire suppléant pour l'année 2018.

Que le maire suppléant, Pierre Boisvert, soit en mesure d'être également l'un des représentants de la municipalité à l'égard de la Caisse Populaire Desjardins des Seigneuries de la Frontière.

ADOPTÉE



Avis de motion

RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Avis de motion est donné par Pierre Boisvert, conseiller, que le *Règlement instaurant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* sera adopté lors d'une séance subséquente.

rés : 2018-01-005

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, et appuyé par Frédéric Barbeau, conseiller, et résolu unanimement de nommer la firme comptable Raymond Chabot Grant Thorton S.E.N.R.L à titre de vérificateur externe pour la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, tel que prescrit par *l'article 966 du Code municipal du Québec*, et ce, pour un montant de 8 800 \$ plus les taxes applicables, et 5 % d'honoraires professionnels, pour l'audit de l'exercice se terminant au 31 décembre 2017 et la préparation des états financiers.

ADOPTÉE

rés : 2018-01-006

CONTRAT DE SERVICE – CONSEIL SANS PAPIER

Considérant la volonté de la municipalité de se doter d'outils permettant un travail plus efficace ainsi qu'une diminution significative des impressions de papier dans une démarche écoresponsable ;

Considérant l'offre de service proposée par *Groupe Néotech* ;

En conséquence, il est proposé par Daniel Laplante, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller et résolu unanimement d'accepter l'offre de service pour un montant de 450 \$ plus taxes pour l'installation de la plateforme « Conseil sans papier » et toutes les installations nécessaires à sa mise en fonction.

ADOPTÉE

rés : 2018-01-007

CONTRAT DE SERVICE – AZIMUT INC.

Il est proposé par Frédéric Barbeau, conseiller, et appuyé par Mauro Lando, conseiller, le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de renouveler le contrat de service avec le *Groupe de géomatique AZIMUT inc.* pour un montant de 3 242,50 \$ plus taxes pour la livraison des services géomatiques de la municipalité.

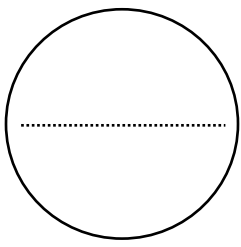
ADOPTÉE

rés : 2018-01-008

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Il est proposé par Sonia Dumais, conseiller, appuyé par Frédéric Barbeau, conseiller, et résolu unanimement de renouveler la cotisation annuelle à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) de M. Clément Costanza, directeur général et secrétaire-trésorier, au coût de 798 \$ plus taxes, tel que prescrit par ladite association.

ADOPTÉE



rés : 2018-01-009

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)

Il est proposé par Daniel Laplante, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement de renouveler la cotisation annuelle à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) de M. Sylvain Boucher, inspecteur municipal, au coût de 375 \$ plus taxes, tel que prescrit par ladite association.

ADOPTÉE

rés : 2018-01-010

ADOPTION DU RÈGLEMENT 253-3-RELATIF À LA GARDE DES CHIENS

Considérant l'avis de motion donné par Mauro Lando, conseiller, lors de l'assemblée du 4 décembre 2017 ;

Considérant que le présent règlement abroge et remplace tout règlement antérieur ayant le même objet et édicté par une résolution de la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Sonia Dumais, conseillère, et appuyé par, Louise Lussier, d'adopter ledit règlement relatif à la garde des chiens de la municipalité.

ADOPTÉE

rés : 2018-01-011

AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES AÎNÉS DE SHERRINGTON

Considérant l'entente conclue le 3 février 2015 entre la municipalité et les Aînés de Sherrington concernant la mise à disposition et l'usage d'un local au centre des loisirs ;

Considérant la volonté partagée des deux parties d'assouplir cette entente ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère et résolu unanimement d'amender la présente entente en modifiant l'article délimitant l'exclusivité de la salle des loisirs et d'autoriser le Directeur général à signer la nouvelle entente avec les représentants des Aînés de Sherrington.

ADOPTÉE

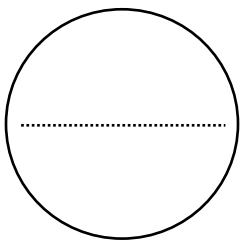
rés : 2018-01-012

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE – DÉPÔT DE PROJET

Considérant la volonté du conseil municipal de promouvoir et de développer les activités sportives et récréatives au sein de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Daniel Laplante, conseiller, appuyé par Sonia Dumais, conseillère, et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à déposer un projet de subvention au programme de soutien aux installations sportives, et récréatives Phase IV, et d'en respecter les règles applicables, dans le but de réaliser des travaux de construction, rénovation, aménagement ou de mise aux normes de nos installations municipales.

ADOPTÉE



rés : 2018-01-013

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017

Durant le mois de décembre 2017, aucun permis n’a été délivré.

DEMANDE D’APPUI À LA CPTAQ – MME PEETERS

Considérant la demande de Madame Elizabeth Peeters, propriétaire du lot 5 159 260 cadastre du Québec, circonscription foncière de St-Jean, au 138 rang Saint-Paul à Sherrington ;

Considérant la demande de la demanderesse auprès de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) ;

Attendu l’article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

En conséquence, il est proposé par Frédéric Barbeau, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller et résolu unanimement d’appuyer la demande de Madame Peeters devant la CPTAQ en tenant compte des critères de l’article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* dans la mesure où il n’est disponible aucun autre espace approprié sur le territoire de la municipalité de Sherrington pour l’échange de terrain demandé dans le dossier d’espèce.

ADOPTÉE

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE POUR L’ANNÉE 2017

M. Yves Boyer informe la population des résultats du rapport annuel des interventions du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Feux bâtiment												1	1
Feux divers	1	1	2		2			1		1			8
Médical p.r	6	6	5	9	11	9	5	7	9	16	4	7	94
Accidents	1	2	3	3	3	3	1	4	2	1		2	25
Sécurité publique	3	1		1		2	1	1	1	2			12
Alarmes incendies	1	2		1	2		2		2				10
Entraide	4	4	3	1	3	1	2	2	3	4	3	4	34
Aide aux citoyens													0
Prévention incendie													0
Alarmes CO2													0
Alarmes gaz													0
Garde en caserne	1		1				1	4					7
	17	16	14	15	21	15	12	19	17	24	7	14	191
Nb de sortie par camion													
	232	8	6	6	5	7	3	4	6	5		5	60
	332	3	5	7	2	3	4	4	2	6	3	2	47
	732	2	4	2	1	4		3		2	2	3	23
	932	8	10	9	13	14	15	6	12	14	20	4	134
Appel de nuit	4	3	3	2	1	6	1	3	7	2		1	33
Prévention résidentiel													170
Activité à l'école									2	4		1	7
Activité public						2				2			4

rés : 2018-01-014

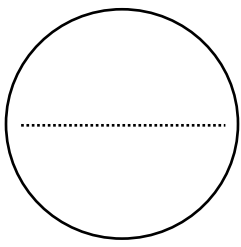
DEMANDE DE SUBVENTION – ÉTUDE D’OPPORTUNITÉ RELATIVEMENT À UN GROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS

Considérant que le Ministère des Affaires municipales favorise la réalisation d’études de mise en commun des services en sécurité Incendie en apportant une aide financière aux municipalités concernées ;

Considérant que les municipalités du Canton de Hemmingford, Village de Hemmingford, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard, Sainte-Clotilde, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Rémi, Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Valentin et Saint-Blaise souhaitent réaliser une étude d’opportunité ;

En conséquence il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller et résolu à l’unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington autorise la



MRC des Jardins-de-Napierville à déposer une demande d'aide financière au nom des municipalités du Canton de Hemmingford, Village de Hemmingford, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard, Sainte-Clotilde, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Rémi, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Valentin et Saint-Blaise en vue de faire une étude d'opportunité relativement à un regroupement des services de sécurité incendie de ces dites municipalités ;

QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington participe à la réalisation et au financement de l'étude selon la formule de répartition des coûts per capita.

ADOPTÉE

rés : 2018-01-015

NOMINATION DE M. JULIEN BEAUDIN AU COMITÉ TECHNIQUE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC

Il est proposé par Frédéric Barbeau, conseiller, appuyé par Daniel Laplante, conseiller, et résolu unanimement de nommer M. Julien Beaudin comme représentant de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et de l'autoriser à siéger au comité technique de sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

rés : 2018-01-16

UNITÉ COMMUNAUTAIRE DE MESURES D'URGENCE MONTÉRÉGIE – ENTENTE DE SERVICE 2018

Considérant la nécessité de renouveler l'entente de service avec *L'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie inc.* ;

En conséquence, il est proposé par Sonia Dumais, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement de conclure une nouvelle entente entre la municipalité et l'UCMCM pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 pour une cotisation annuelle d'un montant de 25 \$ par pompier jusqu'à concurrence de 600 \$ maximum.

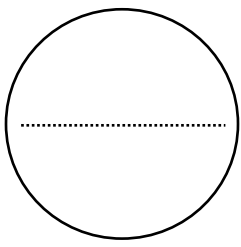
ADOPTÉE

rés : 2018-01-017

AUTORISATION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE DONNER L'ACCÈS AUX DONNÉES COMMUNIQUÉES AU MINISTRE EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE AU COORDONNATEUR RÉGIONAL EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

Considérant que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie, tous les renseignements relatifs aux incendies survenus sur son territoire ;

Considérant que les renseignements communiqués au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington sont stockés dans une banque de données administrée par le ministre de la Sécurité publique ;



Considérant que le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la Loi sur la sécurité incendie, révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 34 ni communiqués un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur ;

Considérant que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington souhaite que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville ait accès aux renseignements communiqués par elle au ministre de la Sécurité publique, lesquels sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique ;

Considérant que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville doit obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie ;

En conséquence, il est proposé par Daniel Laplante, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington autorise le ministre de la Sécurité publique à donner un privilège d'accès au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville afin que ce dernier puisse consulter les renseignements transmis au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

ADOPTÉE

DÉMISSION DE M. YANNICK PARADIS AU POSTE DE POMPIER DU SERVICE INCENDIE DE SHERRINGTON

M. Yves Boyer dépose la lettre de démission de M. Yannick Paradis au poste de Pompier du Service incendie de Sherrington datée du 24 décembre 2017. Celle-ci est effective depuis cette date.

DÉMISSION DE M. WILLIAM GIRARD AU POSTE DE POMPIER DU SERVICE INCENDIE DE SHERRINGTON

M. Yves Boyer dépose la lettre de démission de M. William Girard au poste de Pompier du Service incendie de Sherrington datée du 20 décembre 2017. Celle-ci est effective depuis cette date.

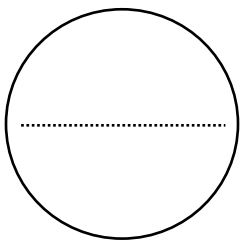
EMBAUCHE DE MADAME ALLISSON BOYER AU POSTE DE SURVEILLANTE DE PATINOIRE POUR LA SAISON 2017-2018

Il est proposé par Sonia Dumais, conseillère, appuyée par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement :

- d'embaucher Madame Allisson Boyer au poste de surveillante au Centre-Multi-Récréatif, et ce, pour la saison d'hiver 2017-2018 ;
- d'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

ADOPTÉE

rés : 2018-01-018



rés : 2018-01-019

EMBAUCHE DE MADAME AGATHE CADIEUX AU POSTE DE SURVEILLANTE DE PATINOIRE POUR LA SAISON 2017-2018

Il est proposé par Frédéric Barbeau, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement :

- d'embaucher Madame Agathe Cadieux au poste de surveillante au Centre-Multi-Récréatif, et ce, pour la saison d'hiver 2017-2018 ;
- d'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Tétrault demande pourquoi il a une facture concernant les cours. Il lui est expliqué que la gestion des cours d'eau est de compétence régionale, et que c'est donc la MRC qui a préparé cette facture.

M. Daniel Martin demande si le projet d'une usine de biométhanisation est toujours d'actualité. Le conseil indique que ce projet est toujours en étude et qu'il n'y a pas encore de prise de décision à ce sujet, mais la municipalité va continuer à travailler fort là-dessus.

VARIA

Le maire, au nom du conseil municipal, souhaite adresser des remerciements et des félicitations à M. Jean-Luc Beaudin, directeur du service incendie, et à l'ensemble de tous les pompiers pour le travail remarquable réalisé lors de l'incendie du 5 janvier.

rés : 2018-01-020

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h 15 sur une proposition de Louise Lussier, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Yves Boyer,
Maire

M. Clément Costanza,
Directeur général et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018.